

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, le premier bill que nous étudierons demain sera le bill sur l'organisation du gouvernement qui sera présenté par le président du Conseil du Trésor.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LA RADIO-TÉLÉVISION—LA DIFFUSION DES NOUVELLES EN FONCTION D'UN BUDGET

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, il y a quelque temps j'ai demandé au comité, au secrétaire d'État (M. Pelletier), chargé de Radio-Canada, de m'expliquer les méthodes utilisées pour la diffusion des nouvelles par Radio-Canada. Comme, à l'époque, le ministre n'était pas en mesure de me répondre, j'ai décidé de lui poser cette question à la Chambre et de débattre ce sujet.

À l'heure actuelle, quand un événement se produit à Toronto, Ottawa ou Montréal, le rédacteur des nouvelles à Radio-Canada doit décider si c'est une nouvelle. Une fois cette décision prise, la nouvelle est insérée dans les nouvelles nationales. Je ne critique pas cette façon de faire étant donné qu'évidemment quelqu'un doit prendre la décision et que c'est logiquement le travail du rédacteur de nouvelles. Il existe cependant un problème supplémentaire pour d'autres régions du pays.

Si un événement se produit à Halifax ou à Vancouver, le rédacteur doit non seulement décider si la nouvelle est d'intérêt national, mais il doit également tenir compte qu'il en coûtera plusieurs centaines de dollars à Radio-Canada pour la transmettre en direct de Vancouver. Il y a quelque temps on m'a parlé de \$1,000. Je ne suis pas certain si ce chiffre est exact, mais je suis persuadé qu'il s'élève à plusieurs centaines de dollars. Si une nouvelle est transmise en direct d'Halifax à Toronto, cette transmission coûte à nouveau plusieurs centaines de dollars à Radio-Canada.

Il faut non seulement se demander si la nouvelle est fondée, mais aussi tenir compte de cette dépense budgétaire. Si un rédacteur décide qu'une nouvelle en vaut la peine, il envoie une bande par courrier à Toronto; elle passe alors aux nouvelles nationales de Radio-Canada. Si c'est une nouvelle du matin, ou ne l'entendra peut-être que dans la soirée. Si c'est une nouvelle de l'après-midi ou de la soirée, on ne l'entendra peut-être pas avant le lendemain. Si elle n'est pas assez importante, elle peut n'être pas du tout diffusée, car lorsqu'on la donnera à la télévision, elle datera de la veille. Le rédacteur doit choisir entre la nouvelle d'hier et la bonne nouvelle d'aujourd'hui, surtout en ce qui concerne la télévision, où le temps est limité. Il choisira toujours de préférence la nouvelle du jour. Qu'il me soit permis d'indiquer sur quoi se fonde réellement ma plainte. Si un événement constitue une nouvelle à Vancouver, il devrait être télé-

visé en direct à Toronto le jour même. On ne devrait pas le remettre au lendemain. Des considérations budgétaires entrent en cause lorsque viennent de Vancouver ou d'Halifax des nouvelles auxquelles il n'est pas nécessaire que fassent concurrence, les nouvelles venant de Toronto, d'Ottawa ou de Montréal. Je veux montrer qu'on tend à négliger les régions éloignées du Canada quand il s'agit des nouvelles d'importance, ce que je ne trouve pas juste.

Sauf erreur, le réseau CTV fonctionne de la même façon. Si je blâme Radio-Canada, je devrais peut-être blâmer aussi le réseau CTV. La différence, c'est que Radio-Canada est une entreprise nationale, soutenue par les contribuables et que, dans ce cas, il faut présumer qu'en principe nous devons promouvoir l'égalité de traitement dans l'ensemble du Canada. Le réseau CTV n'a peut-être pas la même obligation, puisqu'il est administré davantage sur une base financière.

Dans un cas comme dans l'autre, je ne crois pas que ce soit une bonne façon de choisir les nouvelles valables, c'est-à-dire suivant le critère de nos moyens. Si une nouvelle venant de Saskatoon est d'intérêt national, à titre de député ou d'habitant de cette région, je pense que la nouvelle devrait être diffusée de la même façon qu'une nouvelle émanant de Toronto, d'Ottawa ou de Montréal. Aujourd'hui, la chose ne se produit pas fréquemment. Je le répète, je voulais interroger le ministre à ce sujet lorsqu'il a témoigné devant le comité, mais il n'était pas au courant des questions techniques ni des dispositions particulières. Espérons que le secrétaire parlementaire est maintenant en mesure de nous éclairer.

[Français]

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, en l'absence de l'honorable secrétaire parlementaire du secrétaire d'État (M. Faulkner), on m'a demandé de répondre à cette question.

Depuis la décentralisation effectuée à Radio-Canada, le printemps dernier, on accorde une importance toujours croissante à la contribution des bureaux régionaux de Radio-Canada au service des émissions.

La Société a des journalistes dans toutes les capitales provinciales, lesquels contribuent régulièrement aux émissions d'information et d'affaires publiques, tant de réseaux radiophoniques que de télévision, et dont la tâche est de refléter la réalité canadienne à toute la population, comme le veut la loi sur la radiodiffusion.

Il est donc faux de prétendre que certaines régions du pays, comme le soutient l'honorable député de Battleford-Kindersley (M. Thomson), éloignées des centres de production de téléjournaux nationaux, souffriraient à cause de leur éloignement, et ce pour des raisons financières.

Les chefs d'information tiennent quotidiennement des réunions préparatoires aux téléjournaux, au cours desquelles on établit l'importance et le temps à accorder aux nouvelles du jour. Comme les téléjournaux ont une durée limitée établie d'avance, il en résulte nécessairement que certaines nouvelles communiquées par les centres régionaux doivent être abandonnées provisoirement ou complètement, à cause de l'importance et du temps qu'il faut consacrer aux nouvelles les plus importantes. Mais jamais cela ne se fait pour des raisons financières.